



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 077-217703776-20260506-2026_05_36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 MAI 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Non excusés : 0

Procurations : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le SIX MAI à VINGT HEURES, les membres du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, sur convocation du Maire, conformément aux Articles L.2121.10, L.2121-12 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Yoann COSSEVE, maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. LANDRY Daniel - Mme DESFORGES Sandrine - M. DÉSIRÉ Christophe - Mme DUVAL Isabelle - M. LOUISE DIT MAUGER Philippe - Mme GANA Soufya - Mme DÉSIRÉ Nathalie - Mme RETAILLEAU Gaëlle - M. CHATAIN Patrick - Mme LE MOEL Gabrielle - M. HARAND Jérôme - Mme MARTIN Marina - M. LELEU Benjamin - M. DA SILVA Nelson - M. BAPTISTA Fabrice - Mme PETILLION Myriam - Mme OUDART Patricia.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BERTRAM Philippe

PROCURATIONS :

M. BERTRAM Philippe à M. DÉSIRÉ Christophe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PETILLION Myriam



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 077-217703776-20260506-2026_05_36-DE

SEANCE DU 6 MAI 2026

Délibération n°2026_05_36

Objet : Election des membres du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-4 à L.123-9 relatifs aux Centres Communaux d'Action Sociale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026_03_19 portant élection du maire ;

Vu la délibération 2026_04_35 portant à 16 le nombre de membres total du conseil d'administration du CCAS.

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire ;

Considérant que le conseil d'administration comprend, en nombre égal :

- des membres élus en son sein par le Conseil municipal,
- des membres nommés par arrêté du Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à la désignation des représentants à main levée,

Considérant qu'une seule liste est proposée ;

2026_05_36 - Election des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 077-217703776-20260506-2026_05_36-DE

Le conseil municipal, prend part au vote,

**Par 16 voix pour
Par 3 abstentions**

DESIGNE 8 membres du conseil municipal, représentants de la commune au conseil d'administration du CCAS au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel :

Représentants
Mme DUVAL Isabelle
M. LANDRY Daniel
Mme DÉSIRÉ Nathalie
Mme DESFORGES Sandrine
Mme PETILLION Myriam
Mme RETAILLEAU Gaelle
M. BERTRAM Philippe
Mme GANA Soufya

PREND NOTE de la composition des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Presles-en-Brie, le 7 mai 2026



Le Maire,


Yoann COSSEVE

2026_05_36 - Election des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 077-217703776-20260506-2026_05_36-DE

